



SAINT-JOUIN- BRUNEVAL

Des amendes pour les vols de homards

Surpris dérobant quarante-six homards dans des casiers déposés par des plaisanciers à Saint-Jouin-Bruneval (*nos éditions du 11 février*), trois marins pêcheurs Fécampoïis ont finalement été condamnés à régler des amendes de 1 000 euros. Les gendarmes maritimes du Havre avaient reçu diverses plaintes de pêcheurs amateurs quant à des vols en mer. Le 20 août dernier, en surveillance, ils surprenaient un père, son fils et un ami de celui-ci. Encore à l'audience, ils assuraient qu'il s'agissait d'une première. « *C'était pour le baptême de mon petit-fils* », ajoutait l'ainé. « *Je ne suis pas près de recommencer* », promettait le fils. Huit homards étaient en deçà des tailles réglementaires pour être pêchés. Quatre associations et fédérations de plaisanciers devront être indemnisées.